

L'an mil huit cent quatre vingt huit,  
le neuf septembre, à dix heures du matin, les membres  
du Conseil municipal de la Commune de Combrès se sont  
réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence  
de M. le Maire, en session extraordinaire autorisée par  
M. le Préfet de la Charente, le 10 Août dernier.

Étaient présents: M. M. Chevrie, maire,  
Badailloc, adjoint, Dereix, fumeur, Daland,  
Duchet, Boy, Beineix, Campot & Deluchapt,  
lesquels forment la majorité des membres en exercice et  
peuvent légalement délibérer.

Absents: M. M. De Lafond, &  
Dereix martial & Badailloc, adjoint.  
M. Campot a été élu secre-  
taire & il a accepté.

n° 112.

En vertu de la loi du 7 Décembre 1883, M. le  
Président prie le Conseil de désigner deux de ses membres  
qui se joindront à lui pour dresser du 9 au 23 courant  
la liste des électeurs-commerçants de la Commune de  
Combrès.

Commerçants.

Après vote au bulletin secret, M. M.  
Dereix fumeur & Duchet, ayant obtenu la majorité absolue  
des suffrages, ont été désignés à cet effet, et ont déclaré  
accepter la mission qui leur était confiée.

Fait et délibéré le jour, mois &  
an que dessus, et ont, les membres présents, signé après  
lecture, sauf M. Deluchapt qui a déclaré ne le  
pouvoir faire.

Chevrie  
Campot  
Daland  
Duchet  
Beineix  
Dereix